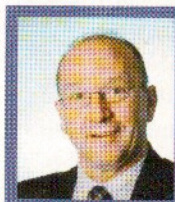


# Des comptes 2009 certifiés sans réserve

En application de l'article L. 4122-2 du code de la santé publique, lors de sa 294<sup>e</sup> session du 17 juin 2010, le Conseil national de l'Ordre des médecins a été informé par le commissaire aux comptes que ses comptes pour l'année 2009 avaient été certifiés sans réserve.



**L'AVIS DU D<sup>r</sup> Albert Dezetter,** président de la Commission de contrôle des comptes et placements financiers

Les articles L. 4122-2 et L. 4132-6 du code de la santé publique, modifiés par la loi HPST du 21 juillet 2009, imposent que le Conseil national valide et contrôle la gestion des conseils régionaux ou interrégionaux ainsi que départementaux. Un commissaire aux comptes certifie les comptes du Conseil national après avoir exercé toutes les diligences nécessaires. Enfin, la cofisation doit être réglée au cours du premier trimestre de l'année civile en cours. La commission de contrôle des comptes et placements financiers, « placée auprès du Conseil national de l'Ordre », et donc indépendante, doit se faire communiquer chaque année l'ensemble des comptes et le budget prévisionnel du Conseil national de l'Ordre, des conseils départementaux, régionaux et interrégionaux. Elle s'attache à ce qui se fait, comment cela se fait, et si cela est conforme au règlement de trésorerie opposable. Après étude et examen des pièces comptables, elle soumet au Conseil national son avis sur la validation des comptes de chacun des conseils, avec d'éventuelles réserves et commentaires. La Commission a conclu à l'intégrité et la sincérité des comptes du Conseil national et de l'ensemble des structures ordinaires examinées.

+ D'INFOS SUR LE SITE : [www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

Le rapport complet de la Commission de contrôle des comptes et placements financiers peut être consulté sur le site du Conseil national de l'Ordre.

## BILAN / 31.12.2009

ACTIF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 922 669,32
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12 640 519,41
CRÉANCES	3 898 752,75
DISPONIBILITÉS	6 330 508,76
FRAIS PAYÉS D'AVANCE	127 783,25
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>40 920 233,49</b>

PASSIF	
CAPITAL dont :	5 944 770,39
• Fonds d'harmonisation	3 806 351,84
• Fonds d'entraide	1 365 500,65
GESTION ADMINISTRATIVE	25 779 012,66
PROVISIONS POUR RISQUES & PENSIONS	1 644 312,00
DETTES	7 552 138,44
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>40 920 233,49</b>

## GESTION ADMINISTRATIVE / 31.12.2009

CHARGES	
<b>ACHATS</b>	
Bulletins	706 729,41
Impressions	322 739,02
Fournitures	222 246,99

<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	
Loyers et charges locatives	93 618,10
Location, entretien et réparations	576 287,93
Assurances	82 345,99
Documentation et colloques	72 696,61
Personnel extérieur	58 917,57
Honoraires	999 724,65
Indemnités des conseillers	1 600 539,00
Communication, annonces,	216 844,68
Déplacements et missions	1 511 990,46
Frais du conseil	447 484,28
Frais postaux	845 881,99
Cotisations, pourboires et dons	45 888,46
Informatique	1 473 642,73
<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	1 032 509,45
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	6 829 882,45
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	1 268 420,30
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	244 009,32
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	30 940,71
<b>TOTAL</b>	<b>18 683 340,10</b>

<b>PRODUITS</b>	
PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 173 989,07
PRODUITS FINANCIERS	433 577,85
PRODUITS EXCEPTIONNELS	447 385,19
<b>TOTAL</b>	<b>24 054 952,11</b>

<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 371 612,01</b>
-------------------------------	---------------------